

atH0me®

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE DE LA PROPRIÉTÉ ATHOME

Maison atH0me® rue du Clos - 39250 Mournans - JURA (France)
06 81 98 20 48 | accueil@maison-athome.com | www.maison-athome.com

LE CONTRAT EST CONCLU ENTRE :

M. et Mme Chauvin

13 rue de la gare

25300 Pontarlier

Tél. 06 80 94 52 96 ou 06 81 98 20 48

Mail accueil@maison-athome.com

ET :

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Email :

Tél. fixe :

Tél portable :

Agissant en tant que locataire ou représentant d'un groupe de locataires, affirme avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de location de la maison atH0me® située à Mournans et retourne ce dernier, paraphé à chaque page, à l'adresse figurant ci-dessus ou par mail, **en y joignant une copie de sa pièce d'identité ainsi qu'une copie de votre contrat d'assurance type villégiature**. En cas de location à plusieurs familles, il est demandé de retourner la liste exacte des personnes ainsi que leurs coordonnées, en précisant s'il s'agit d'adultes ou d'enfants.

Fait à le

Signature du représentant

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES - 8 personnes maximum*

NOM + PRÉNOM	ÂGE	ADRESSE	COORDONNÉES	SIGNATURE
			Tél. Mail	
			Tél. Mail	
			Tél. Mail	
			Tél. Mail	
			Tél. Mail	
			Tél. Mail	
			Tél. Mail	
			Tél. Mail	

DURÉE

La présente location prend effet le [] à partir de 17h et se termine le []

- avant 9h, pour toute location à la semaine, du samedi au samedi
- avant 17h, pour une location au week-end, du vendredi au dimanche.

LOYER

Le montant est fixé par semaine ou week-end et dépend de la période de location.

La réservation sera validée par nos soins à réception dudit contrat et du versement d'un acompte dont le montant correspond à **30 % du montant total de la location** soit [] €.

Une taxe de séjour municipale vous sera demandée au solde de la location : soit 2,20€ par personne et par nuit (gratuité pour les moins de 18 ans).

Le solde sera versé 1 mois avant la date prévue de la location : le [] / [] / [] .

70 % du montant total de la location soit [] .
+ la taxe de séjour soit 2,20€ x [] personnes x [] nuits = [] € .

SOIT UN SOLDE TOTAL DE : [] € .

La réservation est effective dès lors que vous êtes en possession du double de votre contrat signé par nos soins.

CAUTION

À votre arrivée, il vous sera demandé 2 chèques lors de l'état des lieux. L'un d'un montant de 3000,00 € (trois mille euros) de garantie. L'autre de 200,00 € (Deux cents euros). Le premier sera restitué au locataire au moment de la remise des clés, après que l'état des lieux de sortie a été établi par les parties. Le second ne sera restitué que si la maison est rendue dans un état correct soit les sols aspirés, les surfaces de travail de la cuisine propres... il n'est pas demandé de nettoyer les sanitaires.

**possibilité d'installer 2 lits bébé en plus.*

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- La maison est **non fumeur** et il est expressément demandé de ne pas jeter les mégots à l'extérieur.
- La piscine est une pièce qui ferme à clef (cette dernière sera remise en main propre lors de l'état des lieux initial) et sa surveillance est sous l'entière responsabilité du locataire surtout en ce qui concerne les jeunes enfants. S'agissant d'une piscine intérieure, il est demandé **de ne pas sauter** afin d'éviter les projections d'eau au plafond et aux murs ce qui occasionne des dégâts.
- Les chiens et autres animaux domestiques ne sont pas autorisés.
- Les caravanes ou tentes ne sont pas autorisées sur le terrain de la maison.
- Dans le cas où les locataires seraient un groupement de famille ou d'amis, l'un d'eux représentera le groupe et sera responsable du règlement de la location, de l'acompte, du dépôt de garantie et de la restitution des clés de la maison.

RÈGLES DE BASE

Le locataire accepte les présentes conditions et reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques de la maison relatives à sa situation, et à ses prestations.

Il reconnaît avoir loué la maison en toute connaissance de cause et avoir posé les questions dont il n'aurait pas trouvé la réponse sur le site Internet ou sur une documentation.

La présente location est assujettie aux conditions d'usage (art. 1713 à 1762 du Code civil) et plus particulièrement aux règles suivantes que les parties s'engagent à respecter :

- Il s'agit d'une location saisonnière meublée ; la sous-location est interdite.
- Pour le propriétaire, l'obligation de délivrer un logement conforme aux normes d'habitabilité et au descriptif fourni.
- Pour le locataire, l'obligation de respecter les lieux et de **rendre la maison dans l'état dans lequel elle a été louée**.
- En cas de dégradation, le locataire devra procéder au remboursement ou au remplacement de l'objet détérioré, avant le départ.
- Le locataire est responsable des dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces risques.
- Le présent contrat est établi pour **une capacité maximum de 8 personnes**. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, nous refuserons les personnes supplémentaires et la rupture du contrat sera considérée comme étant à l'initiative du client.

ARRHES

En cas d'annulation, les arrhes sont restituées comme suit :

Si l'annulation intervient plus de 45 jours avant la date du début du séjour, les arrhes vous sont restituées intégralement.

Si l'annulation survient 3 semaines avant la date du début du séjour, nous vous remboursons 50 % des arrhes.

Si l'annulation intervient moins de 3 semaines avant la date prévue du séjour, les arrhes sont conservées intégralement.

Imprimer et compléter ce dossier et nous le retourner sous cinq jours après notre confirmation par courrier ou par mail.

Apposer les signatures au bas de chaque page, précédées de la mention « lu et approuvé ».

Dès réception, nous vous adresserons un double du contrat signé par nos soins, seule preuve de la validité de ce contrat et de notre accord définitif.

Ce contrat doit être obligatoirement retourné, sous peine de nullité, accompagné de la liste des locataires et du chèque de réservation.

RIB

CREDIT AGRICOLE FRANCHE COMTE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Code Banque Code guichet Numéro de Compte Clé RIB
12506 20056 56001896075 58

Domiciliation : PONTARLIER SALINS

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1250 6200 5656 0018 9607 558
BIC (Bank Identifier Code) : AGRIFRPP825

TITULAIRE DU COMPTE
ACCOUNT OWNER

MR CHAUVIN GILLES
MAISON ATHOME
13 RUE DE LA GARE
25300 PONTARLIER